



**PRÉFET
DES PYRÉNÉES-
ATLANTIQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Sous-préfecture de Bayonne
Bureau de la citoyenneté et des relations
avec les collectivités territoriales**

**Arrêté fixant la composition de la commission
de contrôle des listes électorales de la commune de
ST JEAN PIED DE PORT**

**Le Préfet des Pyrénées-Atlantiques
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

VU le code électoral, et notamment l'article L.19 et R.7 ;

VU la liste des conseillers municipaux pris dans l'ordre du tableau, conformément à l'article L.19 du code électoral, ayant accepté de participer aux travaux de la commission ;

SUR proposition du Secrétariat Général de la sous-préfecture de Bayonne,

ARRÊTE

Article 1er : La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de St Jean Pied de Port s'établit comme suit :

- Conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges au conseil municipal :

TITULAIRES

- Mme URRUTY Marie-Claire domiciliée 15 rue Jacques Lemoine à St Jean Pied de Port
- M. GOICOCHEA Jean-François domicilié 18 rue Sauveur Haramburu à St Jean Pied de Port
- M. PIERRE Xavier domicilié 3 chemin d'Eyheraberry à St Jean Pied de Port

SUPPLEANTS

- M. POUSSON Thierry domicilié rue du Jai Alai à St Jean Pied de Port
- Mme PARIS-GETTEN Simone domiciliée rue Ibai Alde à St Jean Pied de Port
- M. IDIART Peyo domicilié 7 place Floquet à St Jean Pied de Port

- Conseillers municipaux appartenant à la liste n°2 :

TITULAIRES

- Mme HENRY Isabelle domiciliée 29 rue d'Espagne à St Jean Pied de Port
- Mme DIRIBARNE Maitena domiciliée rue Hiriondo C3 à St Jean Pied de Port

SUPPLEANTS

- M. LARRE Xabi domicilié chemin du Laurhibar à St Jean Pied de Port
- M. ETCHEVERRY Mattin domicilié 8 route de St Michel à St Jean Pied de Port

Article 2 : Le Secrétaire général de la Sous-Préfecture de Bayonne est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bayonne, le 18/08/2020
Le sous-préfet



Hervé JONATHAN